

Affectation des **Stagiaires** rentrée 2015 :

Fiche de suivi

Vous serez stagiaire dans l'académie de Créteil en 2015-2016
Avant tout, reportez-vous aux informations que vous trouverez ici :
<http://www.sudeduccreteil.org/spip.php?article1710>

SUD éducation est présent tout l'été pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos interrogations. Pour nous contacter,

une adresse mel : commissaires.paritaires@sudeduccreteil.org
un numéro de téléphone : 06 85 37 65 74

Cette fiche que vous nous retournerez à l'adresse mel ci-dessus nous permettra d'intervenir auprès du rectorat en cas de difficulté et d'avoir des données statistiques sur l'organisation de la rentrée

C'est important pour vous et pour nous car malgré nos revendications il n'y a pas de contrôle paritaire, par les organisations syndicales, des affectations des stagiaires

NOM, PRENOM : _____

NOM D'USAGE : _____ NÉ(E) LE ____/____/____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL : _____ MEL : _____

SITUATION FAMILIALE : MARIÉ-E OU PACSÉ-E ☐ nombre d'enfants : _____

DISCIPLINE :

Cochez
les cases
correspondant
à votre
situation

Corps	
Certifié-e	☐
Agrégé-e	☐
PLP	☐
Documentaliste	☐
CPE	☐

Situation professionnelle : vous êtes

Ex titulaire du premier degré	☐
Ex titulaire d'un corps enseignant du second degré	☐
Ex enseignant contractuel	☐

Renseignez le verso de cette fiche selon la catégorie de stagiaire à laquelle vous appartenez



Vous êtes lauréat-e d'un concours 2015 (externe, interne...), hors réservé :

Du samedi 18 juillet 12 heures au mercredi 22 juillet 12 heures vous devez faire des vœux au sein de l'académie. A partir de cette adresse, <http://www.ac-creteil.fr/rh-stagiaires.html>, vous accédez à un outil pour récupérer votre NUMEN, si nécessaire, à la liste des postes, à des cartes de l'académie, à l'application LILMAC destinée à la saisie de vos vœux.

Attention cette liste de postes ne vous concerne pas si vous êtes déjà titulaire d'un corps du second degré, car vous serez affecté à temps plein, et de façon anticipée.

Vous avez droit à 6 vœux : département ou groupement de communes. Notez les codes correspondants à votre choix, indiqués sur le document « liste des postes offerts aux stagiaires 2014-2015 ». Nous vous conseillons de bien faire les 6 vœux auxquels vous avez droit. Vérifiez que le groupement de communes et a fortiori la commune que vous sollicitez contiennent bien des supports stagiaires !

Vous serez affectés en fonction de vos vœux, de votre adresse, mais aussi de votre situation familiale (le barème propre à Créteil attribuant 1 point pour les stagiaires mariés ou pacsés –le concubinage n'est pas reconnu !- et 1 point par enfant. Le mercredi 29 juillet vous pourrez normalement connaître votre affectation ici : <http://affect.ac-creteil.fr/>

VŒU 1 : _____
VŒU 2 : _____
VŒU 3 : _____
VŒU 4 : _____
VŒU 5 : _____
VŒU 6 : _____

Votre affectation 2015-2016, si vous la connaissez déjà en renseignant cette fiche :

Vous avez eu connaissance de vos classes et des manuels que vous utiliserez : O / N

Vous êtes en renouvellement , en prolongation :

Vous avez été affecté-e par les corps d'inspection : O / N , le _____

Vous êtes sur le même établissement que l'année dernière : O / N

Vous avez eu connaissance de vos classes et des manuels que vous utiliserez : O / N

Votre affectation 2015-2016 : _____

Vous êtes lauréat-e d'un concours réservé :

Il n'est pas prévu que vous formuliez des vœux, parce que vous devez, selon la circulaire rectoriale du 4 juillet, être « dans toute la mesure du possible et sauf contre-indication, reconduits dans l'établissement où (vous étiez) affectés en qualité de contractuel ».

Est-ce le cas ? : O / N Vous avez pu / voulu faire des vœux ? O / N

Votre affectation 2015-2016 : _____

Vous convient-elle ? O / N Motif : _____

Vous avez eu connaissance de vos classes et des manuels que vous utiliserez : O / N

Indiquez-nous ici toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, ce que vous redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez, ou pas, des difficultés particulières...